

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le 9 mai 2017, à 20h00, à l'Hôtel de ville, située au 2627, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents, sous la présidence de Madame la Mairesse Gisèle Fournier, les membres du conseil suivants : Denis Pouliot, Jacques Séguin, Yves Wilson, Éric Dufresne, Pierre Dubé et Denis Ranger, tous formant quorum. La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim est aussi présente.

17-05-01 **Adoption de l'ordre du jour**

Madame la Mairesse fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

17-05-02 **Approbation du procès-verbal**

Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2017 soit approuvé tel que présenté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, certifie par les présentes, que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de avril 2017 et approuvées par le conseil municipal.

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

17-05-03 **Approbation des comptes payés et à payer**

Il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver et de payer les comptes fournisseurs et la paye des employés selon la liste 2017-05-09.

Points d'information générale

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim explique aux membres du Conseil et à l'assistance les points d'information reçue au cours du mois de avril 2017.

17-05-04 **Souper de l'A.G.A.S.**

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseiller Jacques Séguin à représenter la Municipalité au souper de l'A.G.A.S. qui aura lieu le 26 mai 2017, aux frais de la Municipalité. Le coût du billet est de 125.00\$, taxes incluses.

17-05-05 **Achat d'une gratte-niveleuse**

Il est proposé par le conseiller Eric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat d'une gratte-niveleuse chez Équipement Séguin & Frères Inc. au montant de 4, 599.00\$, taxes incluses.

17-05-06 **Demande de dérogation mineure de Richard Guillotte**

Il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une demande de dérogation mineure pour un immeuble situé au 3652, 2e rang, soit le lot 2 398 059 du cadastre du Québec.

Afin d'autoriser une marge avant, pour un lot de coin, de 4.88 mètres pour un garage alors que la grille des usages et normes du règlement de zonage numéro 314 exige une marge latérale de 10 mètres.

17-05-07 **Appel d'offre pour modification aux toilettes et accès du Centre communautaire**

Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un appel d'offre sur SEAO et dans le journal Première Édition pour modification aux toilettes et accès du Centre communautaire.

17-05-08 **Acquisition d'une débroussailleuse**

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'acquisition d'une débroussailleuse au montant de 13, 567.05\$ taxes incluses chez Équipement Séguin et Frères Inc.

Dépôt du rapport financier 2016

17-05-09 **Nomination du Maire suppléant et du remplaçant à la MRC**

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer le conseiller Jacques Séguin Maire suppléant de mai 2017 à novembre 2017, et de l'autoriser à remplacer Madame la Mairesse, en cas d'absence, aux séances de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges. En cas d'incapacité ou d'absence du Maire suppléant, tous les membres du Conseil municipal sont autorisés à remplacer Madame la Mairesse aux séances de la M.R.C. en cas d'absence de celle-ci.

17-05-10 **Entente intermunicipale relative aux camions de cuisine de rue sur le territoire de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges désirent se prévaloir d'une entente intermunicipale relative à l'inspection des camions de cuisine de rue afin de permettre à ces derniers de circuler sur tout le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente n'est pas en lien avec les règlements généraux des municipalités relativement à cet usage sur leur territoire;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser la mairesse Gisèle Fournier et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim Lise Longtin à signer l'entente intermunicipale relative à l'inspection des camions de cuisine de rue sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges – dossier de facturation de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent normalement déboursier 53 % des coûts pour le service de la Sûreté du Québec selon le règlement prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le pourcentage devant être payé par les municipalités pour ces services est basé sur la richesse foncière uniformisée;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec ne rembourse pas le montant compris entre 53 % et 80 % de la facture pour les municipalités qui ont une richesse foncière uniformisée élevée et qui se voient attribuer un taux de plus de 80 % de leur coût de service de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a dû déboursier, en 2016, la somme de cinq millions trois cent soixante et un mille sept cent soixante-dix dollars (5 361 770 \$) supplémentaires en raison de ce régime inéquitable et que ce montant est faramineux pour le monde municipal, mais minime dans le budget du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a déboursé un montant supplémentaire de vingt-neuf millions trois cent soixante-deux mille cent trente-cinq dollars (29 362 835 \$) au cours des cinq (5) dernières années;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement réalise la péréquation pour les services de la Sûreté du Québec inéquitablement pour certaines régions et que la contribution devrait être plafonnée à 53 % des coûts, et ce, pour l'ensemble des MRC;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges demande au gouvernement du Québec que les trop-perçus non payés entre le 80 % et le 53% lui soient remboursés, et ce, rétroactivement;

QUE le gouvernement réalise la péréquation pour les services de la Sûreté du Québec équitablement à l'ensemble de la population et que cette contribution soit plafonnée à 53 % des coûts;

QUE copie de cette résolution soit envoyée aux MRC victimes de cette iniquité fiscale, soit Antoine-Labelle, Athabaska, Beauharnois-Salaberry, Bécancour, Bellechasse, Brome-Missisquoi, Charlevoix, Côte-de-Beaupré, Drummond, Haute-Yamaska, Haut-Richelieu, Jacques-Cartier, Jardins-de-Napierville, Joliette, Laurentides, Les Chenaux, Lotbinière, Maskoutains, Matawinie, Memphrémagog, Montcalm, Nouvelle-Beauce, Pays-d'en-Haut, Portneuf, Rimouski-Neigette, Rivière-du-Nord, Rouville, Rouyn-Noranda, Sept-Rivières, aux vingt-trois (23) municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour appui ainsi qu'à madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, ministre responsable de la Montérégie et députée de Soulanges

et à madame Marie-Claude Nichols, Députée de Vaudreuil et whip adjointe au gouvernement.

17-05-12 **Acceptation d'une soumission pour l'acquisition d'une estrade**

Il est proposé par le conseiller Eric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de l'Entreprise W.C.Lebrun pour l'acquisition d'une estrade au montant de 2,900.00\$, installation et taxes en sus.

Période des questions de l'assistance

Les personnes présentes dans l'assistance posent des questions sur les points à l'ordre du jour.

17-05-13 **Levée de la séance**

À vingt et une heures (21h00) l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit levée.

Mairesse

Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

Je, Gisèle Fournier, Mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mairesse